

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2022-04(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 1^{er} février, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 26 janvier 2022

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Était excusée : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente

Objet : Élaboration du projet de service exercices 2022/2026

Le président expose :

Conformément à l'échéancier qui vous a été présenté lors de la séance du Bureau du 13 janvier dernier, la trame du projet de service 2022/2026 du SDIS fait actuellement l'objet d'une concertation avec les membres du comité de direction et les représentants du personnel. Les chefs de centre seront également associés à la réflexion lors des réunions qui seront organisées par compagnie entre le 18 et le 25 février.

A ce stade, les grands axes et les objectifs du projet de service sont les suivants :

1. Optimiser la réponse opérationnelle

- 1.1. Développer les outils de pilotage opérationnel
- 1.2. Actualiser le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des risques
- 1.3. Développer la complémentarité avec les autres acteurs du secours
- 1.4. Concentrer les actions du SDIS sur le périmètre de ses missions
- 1.5. Identifier les modes d'organisation permettant de garantir avec réactivité la continuité de la couverture opérationnelle

2. Cultiver les ressources humaines du SDIS 04

- 2.1. Fidéliser le volontariat et favoriser sa disponibilité
- 2.2. Assurer une gestion des effectifs et des compétences répondant aux besoins du service
- 2.3. Promouvoir la qualité de vie au service

3. Favoriser le dynamisme et la réactivité de l'organisation

- 3.1. Développer la transversalité au service de l'opérationnel et des unités territoriales
- 3.2. Mobiliser les ressources nécessaires et suffisantes pour permettre au SDIS de remplir ses missions
- 3.3. Mettre à disposition des agents du SDIS des outils collaboratifs adaptés
- 3.4. Favoriser l'amélioration continue et le partage d'informations

4. Confirmer le rôle territorial du SDIS, service public de proximité

- 4.1. Contribuer activement à la résilience du territoire et à l'émergence d'une culture citoyenne de sécurité
- 4.2. Contribuer à l'attractivité du territoire
- 4.3. Agir localement pour le maintien du lien social
- 4.4. Se préparer collectivement à faire face aux conséquences du changement climatique

